



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

AMBASSADE DE FRANCE AU MALI

FICHE MALI

I- Organisation de l'enseignement supérieur

Historique:

Dès son accession à l'indépendance en 1962, le Mali a créé des grandes écoles dans les secteurs socio-économiques, de manière à se doter en cadres de qualité, en nombre suffisant et à moindre coût.

Ces grandes écoles ont accompli pleinement leurs missions en assurant la formation de cadres de haut niveau non seulement pour le Mali mais aussi pour plusieurs autres pays de la sous-région.

A partir des années 90, les effectifs étant devenus pléthoriques, ces établissements avaient cessé de fonctionner comme des grandes écoles et s'étaient transformés en véritables facultés sans en avoir le statut.

C'est en novembre 1996 que l'université de Mali a été créée, en partie à partir de grandes écoles existantes.

L'enseignement supérieur public:

Il est assuré par dix établissements, tous situés à Bamako, sauf l'IPR/IFRA situé à Koulikoro :

5 Facultés

- Faculté des Sciences et Techniques (FAST)
- Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLASH)
- Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (FSJP)
- Faculté des Sciences Économiques et de Gestion (FSEG)
- Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontostomatologie (FMPOS)

3 Instituts

- Institut Universitaire de Gestion (IUG)
- Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA)
- Institut Polytechnique Rural (IPR/IFRA)

2 Ecoles Supérieures

- École Nationale d'Ingénieur (ENI)
- École Normale Supérieure (ENSUP).

L'Université de Bamako regroupe les cinq facultés et les deux instituts situés à Bamako (IUG et ISFRA). Placée sous la tutelle du ministère de l'éducation, son administration et sa gestion sont sous la responsabilité du conseil d'université et du Rectorat.

Les deux écoles supérieures et l'IPR relèvent de la direction nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'enseignement supérieur privé:

Les premiers établissements supérieurs privés ont été créés dans les années 90. Il en existe actuellement une trentaine, avec beaucoup d'ouvertures très récentes. Ils proposent essentiellement des formations courtes à bac + 2, et quelques formations de troisième cycle.

Seul l'état est habilité à délivrer les diplômes, les écoles privées ne pouvant fournir que des attestations de réussite, sauf si la même formation existe dans l'enseignement public: les étudiants sont alors autorisés à subir l'examen terminal dans l'établissement public correspondant et en cas de succès obtenir le diplôme national.

Toutefois, de nouveaux textes prévoient la possibilité d'habiter un établissement privé à délivrer un diplôme d'état. Une commission d'examen des demandes est en cours de mise en place (mai 07).

Certaines écoles, dont les formations sont assurées en partenariat avec un établissement étranger (Belgique, Maroc, Canada) délivrent des diplômes étrangers.

Les organismes de recherche

Des activités de recherche sont effectuées dans les laboratoires des différentes structures universitaires (facultés, grandes écoles et instituts), les deux plus importants étant :

- ⇒ Le laboratoire de recherche sur le paludisme à la **FMPOS**
- ⇒ Le laboratoire d'agro-physio-génétique et de biotechnologies végétales à l'**IPRI/IFRA**

et dans des instituts nationaux de recherche :

- ⇒ L'institut d'économie rurale **IER**
- ⇒ Le laboratoire central vétérinaire **LCV**
- ⇒ L'Institut national de recherche en santé publique **INRSP**
- ⇒ Le Centre national de l'énergie solaire et des énergies renouvelables **CNESOLER**
- ⇒ Le Centre national de recherche et d'expérimentation pour le bâtiment et les travaux publics **CNREX-BTP**
- ⇒ L'Institut des sciences humaines **ISH**
- ⇒ L'institut des hautes études et de recherche islamique **IHERI**
- ⇒ La direction nationale de la météorologie **DNM**

Le Conseil national de la recherche scientifique et technique CNRST, chargé de la mise en oeuvre de la politique nationale en matière de recherche en vue du développement économique, social et culturel du pays assure la coordination des travaux de l'ensemble de ces établissements.

Il est de plus chargé de la promotion de la recherche scientifique et technologique et de la diffusion de l'information scientifique et technologique.

Des organismes de recherche français tels que l'Institut de recherche pour le développement IRD, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement CIRAD, et des universités françaises travaillent en partenariat avec ces instituts.

II- Organisation des études et enseignements dispensés

Les Facultés des Sciences et Techniques (FAST), de Lettres (FLASH), de Sciences juridiques (FSJP) et de Sciences économiques (FSEG) délivrent les diplômes suivants :

- ⇒ Le DEUG (Bac + 2)
- ⇒ La Licence (Bac + 3)
- ⇒ La Maîtrise (Bac + 4)
- ⇒ Le DEA et DESS (Bac + 5)
- ⇒ Le Doctorat.

dans les spécialités de leurs départements (DER) respectifs.

La création de DEA et DESS est très récente, ceux-ci étant précédemment sous la responsabilité de l'ISFRA.

Des filières courtes professionnalisantes (Bac + 2) sont mises en place progressivement à la FAST et à la FLASH, avec l'aide de la coopération française au travers du Projet FSP " Appui au PRODEC: modernisation de l'enseignement supérieur malien".

Une phase expérimentale de passage au LMD est engagée dans deux établissements pilotes. Une généralisation est prévue.

Les départements d'enseignement et de recherche sont les suivants :

Faculté des sciences et techniques :

- ⇒ Mathématiques & Informatique
- ⇒ Physique
- ⇒ Chimie
- ⇒ Biologie
- ⇒ Géologie.

Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines :

- ⇒ Lettres
- ⇒ Langues
- ⇒ Histoire - Archéologie

- ⇒ Géographie
- ⇒ Sciences Sociales.

Faculté des Sciences Juridiques et Politiques :

- ⇒ Droit public
 - a. Droit public interne
 - b. Droit public international.
- ⇒ Droit privé
 - a. Droit des affaires privé
 - b. Droit judiciaire privé.

Faculté des Sciences Economiques et Gestion :

- ⇒ Economie:
 - a. Analyse économique
 - b. Gestion
 - c. Econométrie.

La Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontostomatologie (FMPOS) a pour mission la formation des docteurs en Médecine générale (7 ans d'étude), en pharmacie (6 ans d'étude) et en Odontostomatologie (filrière non opérationnelle pour le moment).

L'institut universitaire de gestion (IUG) forme des techniciens en 2 ans dans les domaines suivants :

- ⇒ Secrétariat – Bureautique
- ⇒ Finance –Comptabilité
- ⇒ Informatique – Gestion
- ⇒ Technique de Commerce
- ⇒ Hôtellerie – Tourisme
- ⇒ Commerce International
- ⇒ Gestion, Logistique et Transport
- ⇒ Gestion des Entreprises et Administration.

Elles sont toutes accessibles aux salariés en formation continue sous la forme de cours du soir.

Deux maîtrises des sciences et techniques sont proposées uniquement en formation continue:

- ⇒ Maîtrise des sciences et techniques comptables et financières (MSTCF)
- ⇒ Maîtrise en informatique appliquée à la gestion de l'entreprise (MIAGE)

L'institut Polytechnique Rural (IPR) forme des techniciens en 2 ans dans les domaines suivants :

- ⇒ Agriculture
- ⇒ Elevage
- ⇒ Eaux et Forêts
- ⇒ Génie Rural.

Et des ingénieurs en 3 ans (après le DEUG) en :

- ⇒ Zootechnie
- ⇒ Agronomie
- ⇒ Eaux et Forêts.

L'Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA) délivre des DESS et des DEA après 2 années d'étude en :

- ⇒ Population – environnement
- ⇒ Sciences de l'éducation
- ⇒ Protection des végétaux
- ⇒ Anthropologie

Et encadre des thèses en :

- ⇒ Population – environnement
- ⇒ Sciences de l'éducation
- ⇒ Ecologie appliquée
- ⇒ Energétique
- ⇒ Nutrition
- ⇒ Entomologie – Parasitologie
- ⇒ Physique

- ⇒ Chimie
- ⇒ Didactique des mathématiques.

L'Ecole Nationale d'Ingénieurs (ENI) délivre un diplôme d'ingénieurs pour les étudiants titulaires d'un DEUG, après 3 ans d'études dans les disciplines suivantes :

- ⇒ Génie civil (Travaux publics, Hydraulique, Bâtiments)
- ⇒ Génie Industriel (Electricité, Mécanique, Energétique)
- ⇒ Géologie (Hydrogéologie, Métallogénie)
- ⇒ Géodésie (Topographie).

L'Ecole Normale Supérieure (ENSUP) forme les professeurs du Secondaire après recrutement au niveau de la Licence et 2 ans d'études (Bac + 5) dans les disciplines suivantes :

- ⇒ Mathématiques
- ⇒ Physique – Chimie
- ⇒ Biologie
- ⇒ Lettres
- ⇒ Philosophie – Psychopédagogie
- ⇒ Histoire – géographie
- ⇒ Anglais
- ⇒ Arabe
- ⇒ Russe
- ⇒ Allemand.

Le recrutement dans les Instituts et Grandes Ecoles se fait sur concours. Par contre l'accès aux facultés est ouvert à tout bachelier.

Un nombre important d'étrangers est accueilli à la faculté de Médecine et à l'école d'ingénieurs.

III- Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

Le Mali s'est engagé dans une vaste refondation de son système éducatif de la maternelle à l'université. L'objectif du Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC), mis en place en 1999 est l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique éducative s'articulant autour de 11 axes positifs dont "un enseignement supérieur de qualité répondant à des besoins prioritaires et aux coûts maîtrisés".

Une analyse de l'état actuel a permis de dégager quelques grandes lignes d'action, qui sont progressivement mises en place:

- ⇒ Le développement de filières courtes de formation directement liées aux opportunités d'emploi
- ⇒ La mise en place d'un fonds en vue de la promotion d'une recherche scientifique et technologique axée sur les besoins prioritaires de développement du pays
- ⇒ Une gestion plus objective des flux en rapport avec les capacités d'accueil pour une meilleure garantie de la qualité de la formation
- ⇒ La création de conditions nécessaires au développement des institutions de formation privées
- ⇒ L'adoption d'une nouvelle politique d'octroi des bourses
- ⇒ La mise en place d'un cadre institutionnel garantissant plus d'autonomie aux structures de formation
- ⇒ La mise en place d'un plan de formation des enseignants du supérieur

Après plusieurs années de calme relatif à l'université de Bamako, la situation s'est détériorée depuis 2006 (plusieurs grèves successives, aggravation des conditions de travail, en particulier due à un accroissement massif des effectifs). Devant les difficultés de gestion de la faculté des sciences juridiques et économiques (FSJE), l'état malien a décidé de la séparer en deux : la Faculté des sciences juridiques et politiques (FSJP) et la Faculté des sciences économiques et de gestion (FSEG).

Plusieurs secteurs de recherche, propres au Mali, sont de notoriété internationale :

- ⇒ La pharmacopée des plantes africaines
- ⇒ La recherche agroalimentaire
- ⇒ L'étude des maladies tropicales.

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur français

La coopération française au Mali intervient dans l'enseignement supérieur sous différentes formes :

- ⇒ Des projets FSP.
- ⇒ Assistance technique
- ⇒ Appui à des accords inter universitaires

- ⇒ Bourses de DEA et de recherche en alternance
- ⇒ Opération 300 bourses d'excellence

Projets FSP

France	Appui au PRODEC enseignement supérieur	2 M €	En cours Evaluation à mi-parcours positive Achèvement prévu été 2008
France	Développement des ressources humaines du système national de recherche agricole malien	1,8 M€	En cours Achèvement prévu fin 2007
PNUD France	– Deux projets de co-développement incluant la pérennisation du projet TOKTEN*	195 k€ au total pour la partie TOKTEN	En cours Achèvement prévu début 2009

(*) TOKTEN (Transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés nationaux) : programme international dans lequel des professionnels expatriés qualifiés des pays en développement retournent dans leur pays d'origine pour des missions de courte durée afin de partager les connaissances qu'ils ont acquises à l'étranger.

Assistance technique :

Trois assistants techniques sont affectés à l'enseignement supérieur, dont deux ayant en charge le projet FSP « appui au PRODEC enseignement supérieur ».

Le troisième AT, chef de file dans le secteur, est conseiller technique du directeur national de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, et participe au suivi des dossiers ne se rattachant pas directement au FSP (Bourses d'études, accords inter universitaires).

Appui à des accords inter universitaires :

Des accords de coopération ont été signés avec les universités françaises :

Faculté / Ecole	Partenaire	Domaine	Nature des actions
FLASH	Paris X	Archéologie	Recherche
FLASH	Paris VIII	Sciences sociales	Recherche
IUG	Clermont Ferrand	Tourisme	Formation de formateurs
FAST et ENSUP	Grenoble I	Sciences	Formation de formateurs
FAST	Clermont Ferrand	Sciences	Formation de formateurs
FAST	Paris XIII	Math	Formation de formateurs
FAST	ENSA INSA Toulouse	Architecture	Ingénierie pédagogique
IHEM (privé)	Paris X	Gestion des Collectivités Territoriales	Idem
FMPOS	Aix-Marseille II	Médecine	Recherche
FMPOS	Angers	Médecine	Recherche
FMPOS	Paris VI	Médecine	Recherche
IPR / IFRA	CNEARC	Ingénierie agricole	Recherche

Certains d'entre eux ont reçu un financement récent du Service de coopération et d'action culturelle.

Bourses de DEA, et de thèse en alternance :

En 2006, sur les 143 bourses de troisième cycle accordées par la France, 39 l'ont été à des enseignants chercheurs.

A partir de 2007, il est prévu d'offrir 20 bourses nouvelles par an plus 10 en Formation à distance (FOAD) en collaboration avec l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF).

Opération 300 bourses d'excellence :

Pour répondre au besoin urgent de nouvelles élites pour le Mali, le gouvernement malien a décidé en septembre 2000 d'octroyer à des bacheliers d'excellence des bourses d'étude de 5 à 8 ans dans des secteurs de pointe.

A ce jour, 110 étudiants en ont bénéficié. Ils ont tous fait leur premier cycle dans l'académie de Grenoble.

La coopération française, qui soutient cette action, en prenant en charge la moitié des bourses, est particulièrement attentive à la réinsertion locale de ces étudiants et à une gestion exigeante de la durée des formations.

Campus numérique :

Le campus numérique de l'AUF, ouvert en 2002 connaît un grand succès de fréquentation. Il propose des formations post-baccalauréat individualisées en présentiel ou à distance, utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la documentation. Avec notre appui, ce CNF a ouvert une antenne (ex-salle RESAFAD de l'ENSUP).

V- Orientations à donner à de nouvelles actions de coopération

L'enseignement supérieur malien est aujourd'hui arrimé au deuxième Programme d'investissement du secteur de l'éducation (PISE II).

Dans ce cadre - compte tenu des acquis du FSP « appui au PRODEC enseignement supérieur » - l'appui à une bonne gestion du dispositif universitaire (scolarité, examens), l'amélioration de la qualité des formations, une intégration sous-régionale réussie, et l'adaptation aux besoins de l'économie constituent des points de repère pour de nouvelles actions de coopération.

En ce qui concerne la recherche, un accent particulier sera mis sur le domaine des Sciences Sociales (projet FSP en cours de rédaction).

VI- Contacts utiles

Direction nationale de l'enseignement supérieur

Tél. 00 223 223 22 99

Directeur : M. Mamadou KEITA

Rectorat

Tél. 00 223 222 92 52

Recteur : Mme Ginette SIBY

Service de coopération et d'action culturelle

Tél. 00 223 221 31 41

Chef de service : M. Jean-Claude PIET

Attaché Culturel : M. Dominique MONDOLONI

Assistants techniques : Xavier Girod, Chrissoula Tsiknaki, Daniel Alibert.